

Poicephalus senegalus

Linné, 1766

FAMILLE: Psittacidae

NOMS COMMUNS: Perroquet à tête grise, perroquet youyou, youyou

ETAT DE CONSERVATION DANS LE MONDE: Classée comme moins préoccupante A1bcd dans 2004 IUCN Red List of Threatened Species (IUCN, 2004).

PAYS SELECTIONNES POUR L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo

Etats de l'aire de répartition sélectionnés pour l'étude

Etats de l'aire de répartition	Exportations*	Catégories d'espèce	Commentaires
Bénin	0	Moins préoccupante	Pas d'exportations enregistrées
Burkina Faso	13	Moins préoccupante	Peu d'exportations
Cameroun	1687	Moins préoccupante	Exportations importantes enregistrées seulement en 1997 et 1998
Tchad	0	Moins préoccupante	Pas d'exportations enregistrées
Côte d'Ivoire	1193	Moins préoccupante	Exportations importantes enregistrées seulement 2002 et 2003; si les exportations augmentaient, il faudrait d'autres informations à l'appui des avis de commerce non préjudiciable
Gambie	12	Moins préoccupante	Peu d'exportations
Ghana	1	Moins préoccupante	Peu d'exportations
Guinée	164.817	Peut-être préoccupante	Les exportations diminuent depuis 1998 mais restent importantes. Il faudrait d'autres informations pour confirmer leur caractère non préjudiciable
Guinée-Bissau	132	Moins préoccupante	Peu d'exportations
Libéria	4860	Peut-être préoccupante	Sans doute pas un Etat de l'aire de répartition mais l'origine des exportations importantes enregistrées de 1999 à 2003 devrait être clarifiée
Mali	60.742	Peut-être préoccupante	Les exportations ont beaucoup augmenté depuis 2000. Etat de l'espèce mal connu; pas de suivi de population systématique
Mauritanie	0	Moins préoccupante	Pas d'exportations enregistrées
Niger	0	Moins préoccupante	Pas d'exportations enregistrées
Nigéria	301	Moins préoccupante	Peu d'exportations
Sénégal	173.794	Peut-être préoccupante	Exportations constamment importantes depuis 1982; l'espèce semble encore commune mais pas de suivi de population en place
Sierra Leone	0	Moins préoccupante	Pas d'exportations enregistrées
Togo	3109	Moins préoccupante	Quotas d'exportations presque certainement durables

* Mais pas les réexportations

RESUME

Poicephalus senegalus est l'un des oiseaux de compagnie les plus recherchés car c'est un petit oiseau calme, qui tisse facilement des liens. L'espèce est considérée comme commune dans les habitats qui lui conviennent dans toute son aire de répartition, dont la superficie totale est estimée à 2.500.000 km² dans la ceinture de savane boisée de l'Afrique de l'Ouest. L'UICN la classe actuellement comme moins préoccupante. *P. senegalus* a été inscrite à l'Annexe II de la CITES avec tous les Psittaciformes en 1981 et a déjà été examinée dans le cadre de l'étude du commerce important, avec pour résultat des recommandations formulées en 1995 à l'intention d'un Etat de l'aire de répartition, le Sénégal – la principale portant sur la fixation d'un quota d'exportation prudent (le Secrétariat CITES avait alors conseillé 12.500 par an). Le Sénégal a en fait fixé un quota de 16.000, dépassé plusieurs années de 1994 à 2003.

Cette espèce a fait l'objet d'un commerce très important: de 1994 à 2003, plus de 410.000 oiseaux vivants ont été exportés, dont la plupart (97% durant cette période) provenaient du Sénégal, de la Guinée et du Mali. La plupart des oiseaux étaient alors exportés en Europe. Il y a peu de demande au plan national. Malgré le grand nombre d'oiseaux commercialisés, un important déclin de population n'a pas été enregistré. Toutefois, l'on dispose de peu d'informations détaillées récentes sur l'état et les tendances de population de cette espèce dans la plus grande partie de son aire de répartition.

Le Sénégal a exporté près de 174.000 *P. senegalus* de 1994 à 2003. Il n'y a pas de suivi de population systématique en place, et la base sur laquelle reposent les quantités actuellement exportées n'est pas connue. L'espèce serait encore commune mais il faut maintenant aller de plus en plus loin pour capturer les oiseaux, ce qui indique un possible épuisement, du moins localement. En conséquence, l'espèce est considérée comme peut-être préoccupante pour ce qui est du commerce du Sénégal.

L'espèce devrait être considérée comme peut-être préoccupante dans le commerce de la Guinée et du Mali, ces deux pays en ayant exporté un grand nombre d'individus ces dernières années sans donner d'informations sur la base des avis de commerce non préjudiciable. *P. senegalus* ne serait pas naturellement présente au Libéria mais si c'était le cas, la population native serait rare; il y a cependant une population introduite. Compte tenu du grand nombre de ces oiseaux exportés du Libéria ces dernières années, l'espèce est peut-être également préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays. Le nombre d'oiseaux exportés ailleurs est largement négligeable. Si les exportations de Côte d'Ivoire devaient augmenter, il faudrait des informations supplémentaires pour confirmer que ce commerce ne nuit pas à l'espèce.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE

P. senegalus est actuellement reconnue comme une seule espèce par la CITES et BirdLife International (Sibley et Monroe, 1990; 1993) avec deux ou trois sous-espèces reconnues. Elle est présente dans la ceinture de savane boisée de l'Afrique de l'Ouest, au nord de la forêt humide de Mauritanie jusqu'au sud-ouest du Tchad, au nord-est du Cameroun, et au nord de la République centrafricaine. Les pays suivants forment son aire de répartition: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. L'espèce est peut-être présente au Libéria mais si c'est le cas, elle est très rare. L'espèce entreprend des déplacements saisonniers sur au moins une partie de son aire de répartition, allant vers des zones plus sèches à la saison des pluies. Sauf au Burkina Faso et au Tchad, qui sont peut-être les limites de son aire, elle est commune et largement répartie dans les habitats lui convenant et l'on n'a pas observé de déclin.

L'espèce est présente dans divers habitats boisés mais préfère la savane boisée ouverte à *Adansonia digitata* ou *Parkia filicoides*, à moins de 1000 m d'altitude. Cette préférence l'a sans doute aidé à tolérer la disparition généralisée des forêts à canopée fermée d'Afrique de l'Ouest, voire à en profiter. Elle pille par endroits les champs de maïs et de millet et est donc pourchassée par les fermiers. En captivité, ces oiseaux ont une espérance de vie de 20 à 30 ans. La femelle est sexuellement mature vers deux ans et le mâle un an plus tard. Cependant, la première reproduction n'a habituellement pas lieu avant l'âge de trois ou quatre ans. Les pontes comprennent deux à quatre œufs (Juniper et Parr, 1998).

COMMERCE INTERNATIONAL

P. senegalus est l'un des oiseaux de compagnie les plus recherchés car c'est un petit oiseau calme, qui tisse facilement des liens. Suite aux préoccupations suscitées par le commerce international des perroquets en général, l'espèce *P. senegalus* a été inscrite à l'Annexe II de la CITES avec tous les Psittaciformes en 1981. Elle a aussi été incluse dans la phase 2 de l'étude du commerce important, qui a conclu que le niveau actuel du commerce international ne menace probablement pas la survie du taxon à l'échelle mondiale. Les informations compilées par le consultant (Inskipp) qui a entrepris l'étude ont été fournies au Comité CITES pour les animaux à sa septième session. Le Comité a examiné les informations fournies et a formulé des recommandations pour une seule Partie, le Sénégal, qui lui ont été communiquées en janvier 1994 (documents AC.8.10, AC.8.10.5). Ces recommandations et les réponses du Sénégal, du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Secrétariat CITES sont détaillées plus bas, sous Sénégal.

La majorité des exportations de *P. senegalus* de 1994 à 2003 sont allées en Europe (en particulier dans les pays suivants: Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal et République tchèque, qui représentent 86% des importations de ces oiseaux capturés dans la nature).

Tableau 1: Exportations*, mais pas les réexportations, de spécimens sauvages vivants de *Poicephalus senegalus*, 1994-2003

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Totaux
Burkina Faso	1				8	1	2		1		13
Cameroun				800	887						1687
Côte d'Ivoire	1	1	1		2		4	31	402	751	1193
Gambie	6				5			1			12
Ghana							1				1
Guinée	8325	11.62 8	10.70 0	16.17 1	40.14 6	37.32 5	12.94 4	11.76 2	8144	7672	164.817
Guinée-Bissau	12	71	32	5			2		2	8	132
Libéria [†]						950	800	1210	900	1000	4860
Mali		1038	3536	2475	1269	1484	6732	11.35 2	15.72 6	17.13 0	60.742
Niger			9					1			10
Nigéria			1		300						301
Sénégal	22.92 6	26.05 2	18.26 2	11.92 7	17.15 6	15.43 4	17.65 2	12.89 2	13.80 1	17.69 2	173.794
<i>Senegal</i> [†]	21.24 6	21.99 2	17.29 7	11.92 7	16.95 6	15.43 4	16.15 6	11.79 2	13.62 5	16.64 3	
Togo		100	60	167	635	728	373	690	252	104	3109
Totaux	31.27 1	38.89 0	32.60 1	31.54 5	60.40 8	55.92 2	38.51 0	37.93 9	39.22 8	44.35 7	410.671

Source: statistiques dérivées de la base de données sur le commerce CITES, PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, Cambridge (R.-U.) (vu en octobre 2005)

[†] Le Libéria ne serait pas un Etat de l'aire de répartition de cette espèce

[†] Chiffres fondés sur les rapports annuels du Sénégal sauf pour 1997, année pour laquelle il n'y a pas eu d'exportations enregistrées et pour laquelle le chiffre des importations nettes est utilisé

Tableau 2: Quotas d'exportation d'oiseaux vivants des Etats de l'aire de répartition, 1995-2003. Pas de quotas disponibles pour 1994

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Bénin					100	100	181	50				
Guinée						15.00 0	9000	9000	9000	9000	9000	--
Mali							19.00 0	19.00 0	19.00 0	19.00 0	19.00 0	19.00 0
Sénégal	16.00 0 [†]	16.00 0 [†]	16.00 0									
Togo	300 [†]	300 [†]	300	300	300	300	300	300	300			

NB: Les quotas en gras indiquent les années pour lesquelles les exportations brutes ont dépassé les quotas. Chiffres des quotas dérivés de la base de données sur les espèces CITES, octobre 2005, sauf [†] *Species Survival Network* (2001).

RAPPORTS SUR LES PAYS

Bénin

Etat

L'espèce a été observée dans le nord-ouest et le centre du pays mais l'état de la population n'est pas connu (Cheke, 2001; Holyoak et Seddon, 1990; Inskipp *et al.*, 1988).

Gestion et commerce

Quotas fixés pour 1999 à 2002 mais pas d'exportations enregistrées; l'espèce est donc actuellement moins préoccupante. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Burkina Faso

Etat

Rare dans tout le pays (Bannerman, 1931; Lungren *et al.*, 2001).

Gestion et commerce

Commerce international enregistré négligeable; l'espèce est donc moins préoccupante. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur.

Cameroun

Etat

Observée seulement dans le nord-est, où elle est considérée comme non menacée bien que sa situation ne soit pas claire (organe de gestion CITES du Cameroun, 1987; Fotso *et al.* 2001).

Gestion et commerce

Exportations importantes enregistrées seulement en 1997 et 1998. Bien que le Cameroun soit un important pays d'exportation d'autres perroquets (comme *Psittacus erithacus*), il n'exporte sans doute pas beaucoup de *Poicephalus senegalus* compte tenu de l'accessibilité limitée des populations et du nombre d'autres pays fournisseurs. L'espèce n'est pas protégée au plan national mais un permis est requis pour sa capture au titre de la loi de 1994 sur la faune sauvage et la pêche (van der Heijden, 2003). Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur. L'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce du Cameroun.

Tchad

Etat

Présence de l'espèce enregistrée seulement dans l'extrême sud-ouest, où elle est rare (Salvan, 1968).

Gestion et commerce

Pas de commerce international enregistré; l'espèce est donc moins préoccupante. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Côte d'Ivoire

Etat

Commune et largement répartie dans les habitats lui convenant, tels que les zones forestières et la savane, principalement dans le nord et le centre du pays (Thiollay, 1985; organes de gestion CITES *in*

litt., 2004), avec une estimation de plus de 200.000 individus (Yaokokoré-Béibro, 2004). Pas menacée d'après les organes de gestion CITES de la Côte d'Ivoire (*in litt.*, 2004).

Gestion et commerce

Exportations importantes d'oiseaux enregistrées seulement en 2002 et 2003. L'on estime que la Côte d'Ivoire a une importante population de cette espèce qui peut supporter un tel prélèvement; avec ce commerce, l'espèce est actuellement moins préoccupante. Si une augmentation des exportations de *P. senegalus* était prévue, il faudrait d'autres informations pour confirmer que les exportations ne sont pas préjudiciables. Le commerce intérieur n'est pas important – peut-être de 260 individus par an (organes de gestion CITES de la Côte d'Ivoire *in litt.*, 2004). Pas d'informations disponibles sur le statut de protection.

Gambie

Etat

Commune dans tous les habitats lui convenant (Barlow et Wachter, 1997; Gore, 1990).

Gestion et commerce

Commerce international enregistré négligeable; l'espèce est donc moins préoccupante. Elle est totalement protégée par la loi n° 1 du 14 février 1977 (Inskipp *et al.*, 1988). Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur.

Ghana

Etat

Commune dans tous les habitats lui convenant (Grimes, 1987).

Gestion et commerce

Commerce international enregistré négligeable; l'espèce est donc moins préoccupante. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Guinée

Etat

Observée dans la plus grande partie du pays sauf dans l'extrême sud-est mais commune seulement dans le nord-ouest et autour de Conakry (Clemmons, 2002; Juniper et Parr, 1998; Morel et Morel, 1988; Richards, 1982; Robertson, 2001a). Pas d'informations disponibles sur l'état et les tendances.

Gestion et commerce

Quotas fixés depuis 2000 et dépassés seulement en 2001. Les exportations sont en déclin depuis un pic de plus de 40.000 oiseaux en 1998 mais l'on voit mal si cela dénote un changement dans la demande, une offre concurrente d'autres pays, ou une diminution de la population de l'espèce dans ce pays. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur. La base des quotas n'est pas connue et il serait important de confirmer que les exportations autorisées ne sont pas préjudiciables. Pas de protection législative. Il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles pour déterminer si le niveau actuel du commerce, relativement élevé, est susceptible d'être durable; l'espèce devrait donc être considérée comme peut-être préoccupante pour ce qui est du commerce de la Guinée.

Guinée-Bissau

Etat

Présente partout dans les habitats lui convenant tels que les forêts arides et la savane boisée, et déclarée commune (organe de gestion CITES de la Guinée-Bissau *in litt.*, 2004; Juniper et Parr, 1998; Robertson, 2001b). Clemmons (2002) l'a observée couramment dans les îles Bijagos et en zone continentale voisine.

Gestion et commerce

Commerce international enregistré négligeable récemment, et dans l'ensemble négligeable compte tenu de la population probable de l'espèce dans ce pays; l'espèce est donc moins préoccupante pour ce qui est du commerce. La capture pour le commerce intérieur et le commerce international illégal d'oiseaux de compagnie augmente. L'organe de gestion CITES de la Guinée-Bissau (*in litt.*, 2004) signale que des personnes des pays voisins viennent capturer ces oiseaux en Guinée-Bissau et il estime que cela cause un déclin de population nécessitant d'urgence des mesures de protection. L'espèce est totalement protégée (S. I. n° 21/1980, 12 mai 1980) (Inskipp *et al.*, 1988). Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur.

Libéria

Etat

On estime que l'aire de répartition de cette espèce n'inclut pas le Libéria (Inskipp *et al.*, 1988; Juniper et Parr, 1998) mais il existe une population introduite autour de Monrovia (Gatter, 1997). Si elle y est présente naturellement, elle est sans doute très rare.

Gestion et commerce

Commerce important de 1999 à 2003; l'espèce est donc peut-être préoccupante au Libéria car elle n'est pas indigène au pays et, au mieux, elle est très rare. Ces exportations sont donc soit des réexportations d'importations non documentées d'autres pays au Libéria, soit un commerce d'une population introduite, et/ou un commerce qui aurait des effets graves sur une petite population indigène. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Mali

Etat

Présente dans le sud (Robertson, 2001c); où elle est commune dans les habitats lui convenant (Collar, 1997 Lamarche, 1980).

Gestion et commerce

Quotas d'exportation fixés depuis 2001; depuis, les exportations ont considérablement augmenté, plaçant le Mali à égalité avec le Sénégal comme l'un des plus importants pays d'exportation de cette espèce. S'il n'y a actuellement pas de preuve d'un déclin de population, l'on connaît mal la situation des populations d'oiseaux au Mali, de sorte que la base scientifique des quotas d'exportation fixés par le Mali et la durabilité de ces exportations ne sont pas claires. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection; l'espèce devrait donc être considérée comme peut-être préoccupante pour ce qui est du commerce du Mali.

Mauritanie

Etat

Présente dans l'extrême sud (Gee, 1984) mais état de la population inconnu.

Gestion et commerce

Pas de commerce international enregistré; l'espèce est donc moins préoccupante. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Niger

Etat

Présente dans l'extrême sud-ouest vers le nord jusqu'à Niamey et Dosso (Brouwer *et al.*, 2001; Brouwer *in litt.*, 2005) où elle est assez abondante (Brouwer *in litt.*, 2005). Egalement observée dans le sud de la région de Maradi (Giraudoux *et al.*, 1986). Population estimée à plusieurs milliers d'oiseaux (Brouwer *in litt.*, 2005).

Gestion et commerce

Commerce international enregistré négligeable; l'espèce est donc moins préoccupante. Peu de commerce intérieur connu. Pas de législation de protection.

Nigéria

Etat

Largement répartie et commune dans tous les habitats lui convenant (Elgood *et al.*, 1994; Ezealor, 2001; Hall *in litt.* 2006).

Gestion et commerce

Commerce international enregistré négligeable dans le contexte d'une population de l'espèce sans doute importante dans ce pays; l'espèce est donc moins préoccupante. Bien que totalement protégée par la loi n° 11 du 20 avril 1985 (Inskipp *et al.*, 1988), elle a fait l'objet de captures et de ventes généralisées, la plupart pour le commerce intérieur d'oiseaux de compagnie. Préoccupé par le fait que le Nigéria n'avait pas suffisamment avancé dans l'application de son plan d'action sur la législation et le contrôle du commerce de ses espèces sauvages (voir document CoP12 Doc. 34.1), le Comité permanent CITES a recommandé la suspension de tout commerce d'espèces CITES avec ce pays (notification CITES n° 2005/38).

Sénégal

Etat

Largement répartie et commune dans les habitats lui convenant (Barlow et Wachter, 1997; M. Diop *in litt.*, 2006). Cependant, il a été noté en 2006 qu'il faut aller plus loin qu'avant dans l'est du Sénégal pour obtenir des oiseaux, ce qui signale un déclin, au moins dans l'ouest, bien que l'on ignore si c'est dû aux captures ou à la dégradation de l'habitat (De Meulenaer *in litt.*, 2006).

Gestion et commerce

Poicephalus senegalus a été incluse dans la phase 2 de l'étude du commerce important; le Comité pour les animaux a par la suite formulé les recommandations suivantes qui ont été communiquées à l'organe de gestion CITES du Sénégal en janvier 1994: donner des détails sur les mesures de contrôle mises en place pour vérifier le pays d'origine des spécimens dont l'exportation ou la réexportation a été approuvée, et élaborer et appliquer un programme de suivi de la population et donner des détails sur ce programme au Secrétariat. Le Comité permanent a par la suite recommandé à l'organe de gestion d'établir, au 23 décembre 1994, un quota d'exportation annuel prudent ou d'appliquer les recommandations primaires restantes du Comité pour les animaux.

En 1995, le Secrétariat CITES a conseillé au Sénégal de fixer un quota d'exportation prudent de 12.600 oiseaux par an suite à l'étude du commerce important (van der Heijden, 2003). Cependant, le Sénégal a fixé le quota d'exportation à 16.000 oiseaux à partir de 1995. Quoi qu'il en soit, les propres

données d'exportation du Sénégal indiquent que son quota a été dépassé six des 10 années de 1994 à 2003. Le Sénégal a assuré le Secrétariat CITES en 1994 qu'il disposait de mesures adéquates pour vérifier le pays d'origine des oiseaux commercialisés (van der Heijden, 2003). Il n'y avait pas d'informations disponibles indiquant que ces mesures sont encore en place. Suite à l'étude du commerce important, le Secrétariat CITES a conseillé l'établissement d'un programme de suivi de la population en 1995 mais rien n'indique que cela a été fait (van der Heijden, 2003). Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Bien que certains éléments indiquent que l'espèce reste commune dans le pays, il n'y a pas de suivi de population systématique en place pour déterminer si les exportations actuelles sont préjudiciables ou non et il y a des signes de déclin, au moins localement. L'espèce est donc considérée comme peut-être préoccupante. De 1994 à 2003, les exportations ont dépassé le niveau conseillé par le Secrétariat CITES chaque année sauf en 1997. Le non-dépassement des quotas d'exportation établis pose lui aussi des problèmes.

Sierra Leone

Etat

Présence enregistrée (Dowsett et Dowsett-Lemaire, 1993) mais probablement très rare ou occasionnelle.

Gestion et commerce

Pas de commerce international enregistré; l'espèce est donc moins préoccupante. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection.

Togo

Etat

Commune dans tous les habitats lui convenant (Cheke et Walsh, 1996).

Gestion et commerce

Un quota d'exportation annuel de 300 oiseaux a été établi à partir de 1995 mais les données du commerce indiquent qu'il a été dépassé quatre années sur neuf. Pas d'informations disponibles sur le commerce intérieur ou le statut de protection. Les quotas d'exportation actuels sont presque certainement bien inférieurs au niveau durable; l'espèce est donc moins préoccupante dans le contexte des avis de commerce non préjudiciable. Le non-dépassement des quotas d'exportation établis pose cependant des problèmes.

PROBLEMES IDENTIFIES NE CONCERNANT PAS L'APPLICATION DE L'ARTICLE IV, PARAGRAPHES 2 a), 3, OU 6 a)

Un commerce illégal de cette espèce a été enregistré dans certains Etats de l'aire de répartition. L'organe de gestion de la Guinée-Bissau signale une baisse des exportations illégales vers les pays voisins. En 1996, 47 oiseaux ont été confisqués alors qu'ils étaient passés en contrebande par voie aérienne du Mali en Fédération de Russie (document Doc. 10.28).

Israël a enregistré l'importation d'un grand nombre de *P. senegalus* provenant de pays n'appartenant pas à l'aire de répartition et sans pays d'origine indiqué.

REFERENCES

- Bannerman, D. A. (1931). *The Birds of Tropical West Africa, 2*. Oliver and Boyd, Edinburgh.
- Barlow, C. and Wacher, T. (1997). *A Field Guide to Birds of The Gambia and Senegal*. Pica Press, Mountfield, East Sussex, U.K.
- BirdLife International (2005). Species factsheet: *Poicephalus senegalus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 7/12/2005.
- Brouwer, J. *in litt.* (2005) to BirdLife International.
- Brouwer, J., Codjo, S. F., and Mullié, W. C. (2001). Niger. Pp. 661-672 In: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.). *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Cheke, R. A. (2001). Benin. Pp. 93-98 In: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Cheke, R. A. and Walsh, J. F. (1996). *The birds of Togo. BOU Check-list No. 14*. Tring, UK: British Ornithologists' Union.
- CITES Management Authority of Cameroon (1987). In: Inskipp, T., Broad, S. and Luxmoore, R. (eds) (1988). Significant trade in wildlife: a review of selected species in CITES Appendix II. Volume 3: birds. IUCN and CITES Secretariat.
- Clemmons, J.R. (2002). Status Survey of the African Grey Parrot (*Psittacus erithacus timneh*) and Development of a Management Program in Guinea and Guinea-Bissau. Unpublished report to CITES, Geneva, Switzerland.
- Collar, N. J. (1997). Family Psittacidae (parrots). Pp. 280-477. In J. del Hoyo, A. Elliott and J. Sargatal (eds) *Handbook of the birds of the world, 4*. Barcelona: Lynx Edicions.
- De Meulenaer, T. (CITES Secretariat) *in litt.* (2006) to IUCN Species Programme.
- Diop, M. *in litt.* (2006) to BirdLife International.
- Dowsett, R. J. (2001). Central African Republic. Pp. 169-176. In: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Dowsett RJ, Dowsett-Lemaire F. (1993). *A Contribution to the Distribution and Taxonomy of Afrotropical and Malagasy birds*. Tauraco Press, Liege, Belgium.
- Elgood, J. H., Heigham, J. B., Moore, A. M., Nason, A. M., Sharland, R. E. & Skinner, N. J. (1994). *The birds of Nigeria: an annotated checklist*. Second edition. Tring, UK: British Ornithologists' Union (Check-list 4).
- Ezealor, A. U. (2001). Nigeria. Pp. 673-692 In: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Fotso, R., Dowsett-Lemaire, F., Dowsett, R. J., Cameroon Ornithological Club, Scholte, P., Languy, M., and Bowden, C. (2001). Cameroon. Pp. 133-159 in: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Gatter, W. (1997). *Birds of Liberia*. Pica Press, Robertsbridge (UK).
- Gee, J. P. (1984). Birds of Mauritania. *Malimbus* 6: 31-66.
- Giraudoux, P., Degauquier, R., Jones, P. J., Weigel, J., and Isenmann, P. (1986). Avifaune du Niger: état des connaissances en 1986. *Malimbus* 10 (1): 1-140.
- Gore, M. E. J. (1990). *The birds of the Gambia. An annotated checklist*. Second revised edition. London: British Ornithologists' Union.

- Grimes, L. G. (1987). *The birds of Ghana. BOU Check-list No. 9*. British Ornithologists' Union, London.
- Hall, P. *in litt.* (2005) to Birdlife International.
- Holyoak, D. T. and Seddon, M. B. (1990). Distributional notes on the birds of Benin. *Malimbus* 11: 128-134.
- Inskipp, T., Broad, S. and Luxmoore, R. (eds) (1988). Significant trade in wildlife: a review of selected species in CITES Appendix II. Volume 3: birds. IUCN and CITES Secretariat.
- Juniper, T. and Parr, M. (1998). *Parrots: A guide to the parrots of the world*. Pica Press, Mountfield, East Sussex, U.K.
- Lamarche, B. (1980). Liste commentée des oiseaux du Mali. 1ère partie: non-passereaux. *Malimbus* 2(2): 121-158. In: Inskipp, T., Broad, S. and Luxmoore, R. (eds) (1988). Significant trade in wildlife: a review of selected species in CITES Appendix II. Volume 3: birds. IUCN and CITES Secretariat.
- Lungren, C., Oueda, G. H., Walsh, F., Beelmsobgo, U. (2001). Burkina Faso. Pp. 117-125 in: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Morel, G. J. and Morel, M.-Y. (1988). Liste des oiseaux de Guinée. *Malimbus* 10: 143-176.
- Richards, D. K. (1982). The birds of Conakry and Kakulima, Democratic Republic of Guinea. *Malimbus* 4: 93-103.
- Robertson, P. (2001a). Guinea. Pp. 391-402 in: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Robertson, P. (2001b). Guinea-Bissau. Pp. 403-409 in: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Robertson, P. (2001c). Mali. Pp. 557-566 in: Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I. (Eds.) *Important Bird Areas in Africa and associated islands. Priority sites for conservation*. Pisces Publications and BirdLife International, Newbury and Cambridge, U.K.
- Salvan, J. (1968). Contribution à l'étude des oiseaux du Tchad. *L'Oiseau et R.F.O.* 38: 127-150.
- Sibley, C.G. and Monroe, B.L. (1990). *Distribution and Taxonomy of Birds of the World*. Yale University Press, New Haven (USA) 1990 + Supplement (1993).
- Species Survival Network (2001). History of species reviewed under resolution Conf. 8.9 (Rev.) Part 1: Aves. Document AC17 Inf. 3.
- Thiollay, J. M. (1985). The birds of Ivory Coast: status and distribution. *Malimbus* 7: 1-59.
- van der Heijden, A. (2003). Management of the trade in Parrots from West and Central Africa. Unpublished report to CITES.
- Yaokokoré-Béibro, H. (2004). Données préliminaires sur le statut des perroquets et perruches en Côte d'Ivoire: Une étude avant projet. Rapport non publié au Ministère des Eaux et Forêts and Société de Conservation de la Nature de Côte d'Ivoire.